

Règlement du prix de thèse AMIES

Article 1

Il est institué un prix de thèse financé et organisé par AMIES (Agence pour les Mathématiques en Interactions avec les Entreprises et la Société). Ce prix annuel récompense de une à trois thèses de doctorat en mathématiques réalisée en partie en collaboration avec un partenaire socio-économique* et ayant directement des retombées pour celle-ci. Le prix de thèse AMIES est parrainé par les trois sociétés savantes de mathématiques : la SFdS, la SMAI et la SMF.

Article 2

Chaque année le bureau d'AMIES nomme un jury scientifique chargé de sélectionner de une à trois thèses maximum (premier prix, deuxième prix et troisième prix). Les délibérations du jury sont secrètes et sans appel.

Article 3

Seules les thèses soutenues en France dans les deux années civiles précédentes sont recevables. Il n'est possible de candidater qu'une seule fois. Le jury peut récompenser jusqu'à 3 thèses au maximum : un premier prix, un deuxième prix et un troisième prix avec possibilité de prix ex-æquo. Dans le cas de deux premiers prix ex-æquo, il ne pourra pas y avoir de troisième prix. Le ou les prix seront décernés lors du Forum Entreprises & Mathématiques de l'année en cours. Le ou les lauréats pourront être invités à présenter leurs travaux lors d'une manifestation organisée par l'une des sociétés savantes partenaires du prix.

Article 4

Un appel à candidatures est lancé annuellement par AMIES. Il précise les modalités pratiques et la date limite de candidature.

Article 5

Les candidatures se font en remplissant le formulaire sur le site d'AMIES et doivent comporter : une présentation de la thèse insistant sur l'intérêt pour le partenaire socio-économique*, le manuscrit de thèse, les rapports avant soutenance et le procès verbal de soutenance de thèse, un CV de la candidate / du candidat avec une liste de publications, une lettre du partenaire socio-économique* montrant son intérêt pour les travaux. Il est possible de joindre une courte vidéo de présentation.

Article 6

Les montants des prix attribués aux lauréats sont de 2000 Euros pour le premier prix, de 1000 euros pour le deuxième prix et de 1000 euros pour le troisième prix.

MAJ le 15 janvier 2026

*liste non exhaustive : entreprises, hôpitaux, associations, collectivités, agences publiques (agences de l'eau, ARS, ...)